

Votre enfant entre en 2^{nde} ou 1^{ère} année de CAP dans un lycée public en 2020
2^{nde} générale, technologique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

Chers parents,

La Région a décidé l'année dernière de la gratuité des manuels pour tous les lycéens franciliens. Pour encourager le virage numérique, elle a également financé des tablettes ou des ordinateurs dans les lycées qui ont fait le choix de passer aux manuels numériques.

L'an dernier, déjà 100 % des lycées professionnels et 50 % des lycées généraux ou technologiques sont passés au tout numérique.

Durant la période de confinement sanitaire que vient de connaître notre pays, ces outils ont prouvé leur grande **utilité pour garantir la continuité pédagogique**. En donnant à chaque élève, les moyens de travailler de chez lui, ils ont aussi prouvé **leur efficacité dans la lutte contre la fracture numérique**, encore très marquée en Île-de-France.

À la rentrée 2020, la Région a donc décidé d'aller encore plus loin et de mettre un équipement numérique à disposition de chaque lycéen entrant en 2^{nde} générale, technologique ou professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP, quel que soit le choix pédagogique de son établissement.

> Votre enfant entre en 2^{nde} générale ou technologique

Les résultats de notre expérimentation ont montré que l'ordinateur est l'outil le plus adapté pour la voie générale et technologique (programmation, outils bureautiques...). C'est pourquoi **la Région mettra à disposition un ordinateur à tous les nouveaux entrants en 2^{nde} générale ou technologique**. Cet ordinateur leur sera confié pour l'ensemble de leur scolarité et ils en deviendront propriétaires à l'issue de leur bac.

Seule l'assurance de cet ordinateur est à la charge des parents. À titre indicatif, elle s'élève à environ 10 € pour l'année.

> Votre enfant entre en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP

Si votre enfant entre en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP, **il recevra une tablette, pour la durée de sa scolarité** et qui lui sera également donnée à la fin de son cursus.

Là aussi, seule l'assurance est à la charge des parents.

Les parents qui ne souhaiteraient pas que leur enfant soit équipé d'un ordinateur ou d'une tablette pourront le faire savoir lors de la réunion de rentrée.

Afin d'accompagner ce virage numérique, l'équipement en wifi sera accéléré dans tous les établissements. Notre objectif est que fin 2021, tous les lycées franciliens soient équipés en wifi. D'ores et déjà, je vous informe que l'ensemble des lycées professionnels et des sections professionnelles des lycées polyvalents seront dotés du wifi à l'automne 2020, de même que les sections générales et/ou technologiques passées au tout numérique en 2019.

Pour une utilisation responsable du numérique au quotidien, nous avons par ailleurs accompagné le déploiement de ces équipements d'une **démarche de prévention et de formation aux bons usages**, en lien étroit avec l'Éducation nationale et les organismes associés de la Région qui travaillent depuis plusieurs années déjà sur ces thématiques avec les établissements scolaires et les professionnels de santé. Des ressources sont d'ores et déjà disponibles sur l'espace numérique de travail des lycées, monlycee.net, et seront complétées tout au long de l'année.

Cet équipement, j'en suis certaine, sera **un atout pour le cursus secondaire de votre enfant**, comme pour la suite de ses études ou son entrée dans la vie professionnelle.

Le développement du numérique pour tous s'inscrit dans une démarche globale de transformation des lycées franciliens **pour donner à tous les élèves, sans distinction, les mêmes outils et les mêmes chances de réussite**. C'est également une démarche volontariste de soutien au pouvoir d'achat des familles et de lutte contre la fracture numérique.

Je vous prie de croire, chers parents, à l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PÉCRESSÉ
Présidente du Conseil régional